

# Rapport annuel 2022

 **PATRIMONIA**



# Mot du président

# Mot du président

## UN TOURNANT SÉVÈRE MAIS NÉCESSAIRE

Quel regard poser sur cette année 2022 ? Le redémarrage fulgurant post-Covid a exercé une forte pression sur l'offre et la logistique des marchandises. Puis la guerre en Ukraine et les sanctions contre la Russie ont poussé si vigoureusement l'inflation que les banques centrales n'ont pu que se résigner à relever rapidement les taux d'intérêts.

Ces différents facteurs ont généré des baisses de cours aussi bien sur les obligations que les actions et la grande majorité des autres actifs. Cependant, la fin des politiques accommodantes des banques centrales offre désormais une rémunération plus intéressante pour les obligations et des valorisations plus attrayantes pour les actions. À moyen et long terme, cette hausse des taux d'intérêts est donc une très bonne nouvelle pour les institutions de prévoyance.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons d'avoir vu le nombre d'affiliés croître de 14% et celui des assurés de 29% pendant que les engagements de prévoyance augmentaient de 20%. La Fondation a ainsi continué sa progression malgré une année boursière difficile.

Vous trouverez dans ce rapport tous les chiffres et indicateurs de l'exercice. La performance annuelle s'établit à -11,27%, dans la moyenne de nos pairs. Même si nous aurions pu relever davantage notre taux technique, nous l'avons fixé à 2,0% contre 1,5% l'an dernier. Les provisions actuarielles sont entièrement constituées. Ainsi, nous conservons la politique prudente qui nous caractérise.

Il est sans doute utile de rappeler ici que les institutions de prévoyance telles que la nôtre ne sont pas soumises au contrôle de la FINMA, mais à celui de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle. S'ajoute à cela notre expert LPP qui veille constamment à la bonne application des différentes directives.

Comme vous le savez, notre Fondation était la première caisse privée en Suisse à obtenir la certification ISO 9001, en 2010 déjà. La recertification obtenue récemment démontre que la qualité du service et des prestations reste au cœur de notre stratégie.

Malgré cet exercice turbulent, nous avons continué à renforcer les aspects de durabilité sur l'ensemble du portefeuille de placements. À titre d'exemple, les gérants de nos immeubles détenus en direct engagent les mesures pour se conformer aux objectifs de la Confédération et de certains Cantons en matière de réduction des émissions de carbone. Le reporting est constamment amélioré pour mesurer les progrès et comparer les acteurs.

C'est donc toujours avec confiance et vigilance que nous abordons les prochains défis et nous savons pouvoir compter pour cela sur un engagement sans faille de notre direction et de nos collaborateurs. Qu'ils soient sincèrement remerciés pour cela, tout comme nos affiliés, pour la fidélité et la confiance témoignées.

**Guy Bardet,**

Président





# Mot de la directrice générale



# Mot de la directrice général(e)

Chèr(e)s affilié(e)s, assuré(e)s et partenaires,

L'année 2023 promet d'être une année pleine de défis pour Patrimonia, mais aussi une année de croissance et de développement. Nous sommes fiers d'annoncer des nouvelles passionnantes concernant votre caisse de pensions.

Tout d'abord, j'aimerais vous présenter le rapport annuel pour l'exercice 2022, qui témoigne de la bonne santé financière et de la gouvernance responsable de la Fondation Patrimonia.

Ce document détaillé vous présente tous les comptes de façon claire et concise, afin que vous puissiez comprendre l'activité de votre caisse de pensions.

Malgré un degré de couverture au 31.12.2022 de 97.4%, je suis fière de vous annoncer que notre caisse de pensions est en bonne santé financière, avec quelques indicateurs pertinents : un rapport démographique très stable de 9.5%, un âge moyen des assurés très favorable de 41.3 ans, représentatif de la population active en Suisse, et une répartition des capitaux entre les actifs et les rentiers de 74%/26%.

De plus, nous avons amélioré notre degré de couverture qui est estimé à 100% au 30 avril 2023, ce qui est un signal fort de notre capacité à assumer la sécurité financière de la Fondation Patrimonia.

Si la Fondation Patrimonia poursuit sa croissance remarquable, elle s'efforce continuellement d'améliorer la qualité de ses services pour ses entreprises affiliées, ses assurés et ses partenaires:

- Nous avons été récemment recertifiés ISO 9001-2015 pour la qualité de nos services,
- Nous avons renforcé nos compétences internes avec l'embauche d'un actuaire, M. Ludovic Brau, et d'un informaticien, M. Jérôme Michallet afin d'assurer une qualité accrue de nos services et de nos prestations.
- Nous avons également décidé d'investir dans de nouveaux locaux à Genève, afin d'assurer une meilleure accessibilité pour nos assuré(e)s.

- En outre, nous avons repensé notre image et notre identité pour refléter notre engagement à offrir des solutions innovantes telles que: la refonte visuelle et structurelle de notre site internet et une intégration de contenu plus pertinent.
- Dès le 2e semestre 2023, Patrimonia Académie reprendra ses activités et vous proposera des formations adaptées pour les entreprises affiliées

La sécurité informatique et la protection des données sont également des priorités majeures pour la Fondation Patrimonia. Nous avons mené différents tests d'intrusion sur nos espaces WEB et notre réseau local, afin de renforcer la sécurité des données.

Pour l'employeur, nous avons introduit un nouveau module de consultation du relevé de comptes des cotisations, et offrons un nouveau rapport sur les incapacités de gains pour une plus grande transparence.

Au niveau de nos investissements immobiliers, nous sommes fiers de notre engagement envers la durabilité qui guide notre croissance et notre développement.

Ainsi, nous sommes heureux d'annoncer notre promotion immobilière à Bernex et le développement de notre stratégie immobilière énergétique en collaboration avec notre nouveau partenaire, Signa-terre.

En conclusion, je souhaite remercier tous les employeurs, assuré(e)s et partenaires, les membres du Conseil de Fondation et les collaborateurs de Patrimonia pour leur confiance et leur soutien. Nous sommes déterminés à continuer de travailler avec passion et professionnalisme pour atteindre nos objectifs communs.

Ensemble, nous pouvons contribuer à un futur prospère et sécurisé pour tous.

En vous souhaitant une bonne lecture de notre nouveau rapport annuel, je vous adresse mes salutations les plus cordiales.

**Sylvie Jaton,**

directrice générale de la Fondation Patrimonia

Mot de la  
directrice  
générale



Marchés financiers  
et  
performance

# Mot du directeur adjoint





Marchés financiers  
et  
performance

# Mot du directeur adjoint

2022 restera dans les annales comme une année extraordinaire sur les marchés financiers. La grande majorité des classes d'actifs a en effet affiché des performances négatives, ne laissant que peu de possibilités aux investissements de dégager des rendements positifs, pour ne pas dire aucune.

Le début d'année s'est inscrit dans la continuité de la seconde partie de 2021, avec la poursuite du redémarrage post-COVID vigoureux de la plupart des économies.

La demande robuste a causé des effets de congestion dans l'offre et le transport de biens et de matières premières, produisant inévitablement une pression à la hausse sur les prix.

Ensuite, l'invasion inattendue de l'Ukraine par la Russie, ainsi que les sanctions occidentales contre cette dernière, a accru cette pression et poussé l'inflation à des niveaux que nous n'avions plus connus depuis des décennies de près de 10% au plus haut dans de nombreux pays, notamment en raison de l'explosion des prix de l'énergie.

Dos au mur, les banques centrales ont été contraintes de resserrer très rapidement leurs politiques monétaires, faisant le grand écart avec les politiques ultra-accommodantes menées durant la pandémie. Si l'inflation en Suisse a pu être relativement contenue grâce à la force du franc suisse, la banque nationale a tout de même relevé son taux directeur de 1.75% entre juin et décembre.

Conséquence du retour plutôt inattendu d'une certaine instabilité géopolitique, source d'incertitude, et de la remontée de l'inflation, les perspectives de croissance ont été considérablement revues à la baisse dans la plupart des économies du globe.

En dehors des prévisions géopolitiques généralement plutôt hasardeuses, la question centrale demeure celle de la capacité des banques centrales à juguler rapidement l'inflation sans plonger les économies dans des récessions sévères et/ou prolongées.

Marchés financiers  
et  
performance

Mot du  
directeur  
adjoint

Dans ces circonstances, les prix des obligations ont souffert de la hausse des taux d'intérêts, la baisse des indices de référence oscillant entre -10% et -20% en 2022, tandis que les principaux marchés actions ont vu leurs cours chuter de plus de 15%. Les immeubles en détention directe font partie des rares actifs qui ont résisté durant cette année particulière, mais les fonds cotés ont connu la pire année de leur histoire avec une baisse de près de 16%.

Si la Fondation Patrimonia et sa fortune sont gérées avec un horizon à long terme, la performance de cette dernière est tout de même examinée chaque année et s'élève à -11.27% pour 2022.

Cette performance est semblable à la moyenne des institutions de prévoyance suisses durant cette période. Si elle est décevante, elle doit en revanche être mise en perspective avec la performance passée qui s'élève en moyenne à plus de 5% par année depuis 2013.

En se projetant vers l'avenir, les perspectives sont également plus positives: la remontée des taux a fait sortir les obligations de la zone d'intérêts négatifs et elles sont à nouveau correctement rémunérées. Les valorisations des actions sont également beaucoup plus attrayantes qu'il y a un an.

Impossible de dire si les plus bas ont été touchés sur ces classes d'actifs et ces points d'inflexion ne correspondront probablement pas à l'année calendaire.

Néanmoins, l'allocation équilibrée de Patrimonia est aujourd'hui plus à même que jamais d'affronter l'incertitude qui prévaut au moment d'écrire ces lignes: elle est en effet construite pour faire face à une multitude de scénarii, dont un seul se réalise.

L'horizon de placement long permettra aussi de profiter de rendements attendus à long terme aujourd'hui bien supérieurs à ce qu'ils étaient à la fin de l'année dernière.

**Samuel Fauche,**

Directeur adjoint - responsable des placements







# Temps forts

Lors des séances d'information annuelles organisées par la Fondation Patrimonia, une personnalité exceptionnelle ayant un impact fort dans notre société est invitée, dans le but de susciter les réflexions.

Nous avons eu le privilège de rencontrer cette année Yvan Bourgnon, grand navigateur, fondateur et président de l'association The SeaCleaners.

Il nous a fait part de ses constatations faites lors de ses navigations: il sillonne les océans depuis l'âge de 8 ans et a vu leur état se dégrader, leurs eaux se réchauffer et s'acidifier être envahies de plastique. Ce ne sont en effet pas moins de 17 tonnes de déchets plastiques qui sont déversées dans les océans chaque minute constituant 80% des déchets présents dans les eaux.



Au-delà des défis sportifs, Yvan Bourgnon s'est lancé dans un défi environnemental au travers de l'association The SeaCleaners: la dépollution des océans.

De manière convaincante et passionnée il nous a présenté un des projets de l'association: Le Manta, un bateau-usine ayant pour mission de collecter, traiter et valoriser les micro-déchets.



# Temps forts

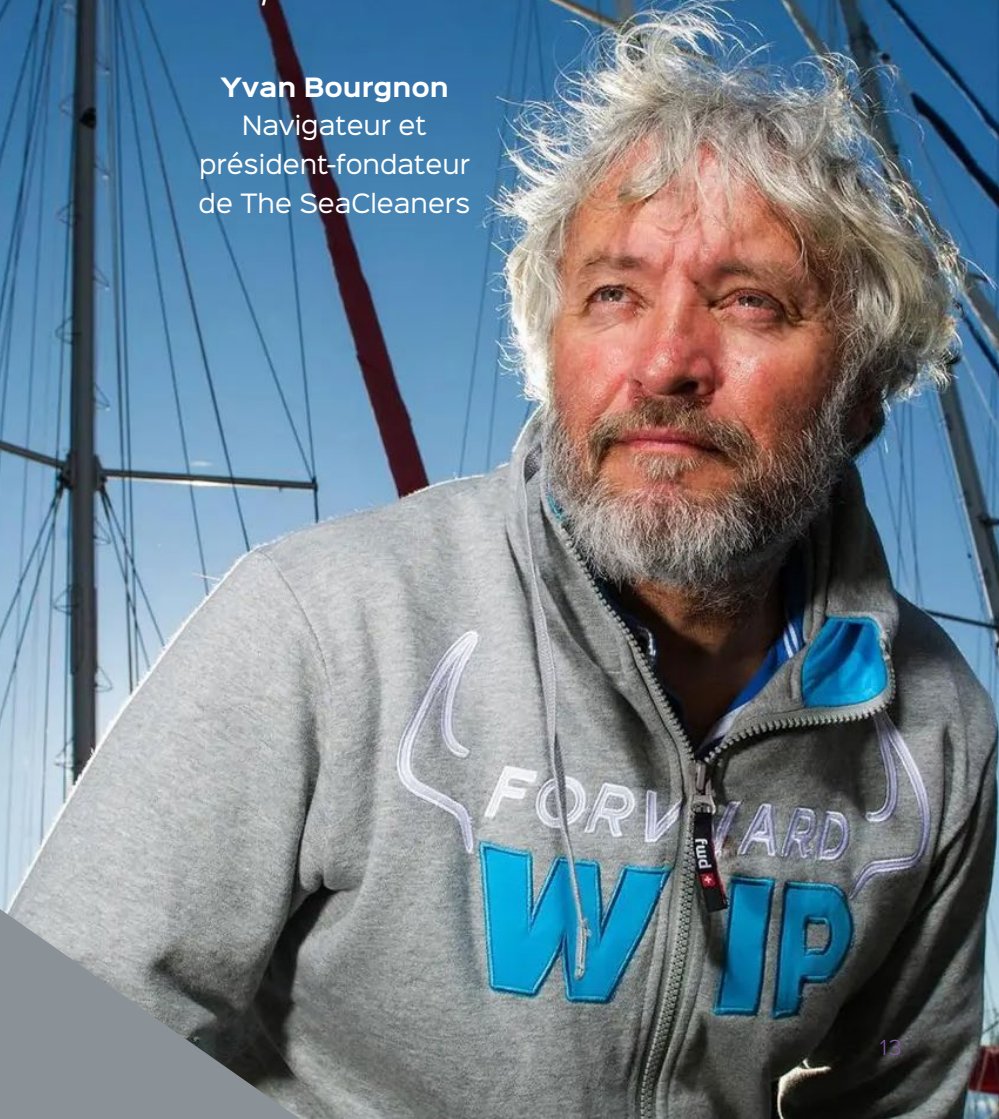
Le Manta, véritable géant des mers, se concentre sur les déchets plastiques à partir d'une taille de 10 mm. Il peut collecter de 1 à 3 tonnes par heure, l'objectif étant de récolter entre 5 000 et 10 000 tonnes de déchets par an. Il pourra collecter 7/7 20 heures par jour et plus de 90% des déchets seront directement valorisés à son bord.

L'autre objectif du Manta est son autonomie possible par plusieurs technologies productrices d'énergies renouvelables. La valorisation des déchets transformés en énergie, deux éoliennes embarquées, près de 500 m<sup>2</sup> de panneaux solaires photovoltaïques et deux hydro-générateurs, sans oublier les voiles qui restent le mode de propulsion privilégié.

L'association The SeaCleaners ne limite pas son action aux océans et mène toutes sortes d'actions vers les cours d'eaux, lacs et sur terre. [www.theseacleaners.org](http://www.theseacleaners.org)

*« Agir pour un océan sans pollution est une nécessité de survie et une promesse que nous faisons à notre futur. C'est aussi défendre une aspiration à la beauté et à la liberté qui nous anime tous. »*

**Yvan Bourgnon**  
Navigateur et  
président-fondateur  
de The SeaCleaners



# Chiffres clés 2022

**CHF 2 478 mio**

Fortune totale de la fondation

**1 310**

Nombre  
d'employeurs affiliés

**21 194**

Nombre  
d'assurés actifs

**2 023**

Nombre  
de bénéficiaires  
de prestations

**97.4 %**

Degré de couverture

## En détail

	2022	2021
<b>Chiffres clés</b>		
Fortune totale de la fondation	CHF 2 478 mio	CHF 2 458 mio
Taux d'intérêt crédité sur le compte des affilié(e)s	1,00 %	3,00 %
Performance nette des placements	-11.27 %	6.67 %
Degré de couverture	97.4 %	110,9 %
Nombre d'employeurs affiliés	1 310	1 149
Nombre d'assurés actifs	21 194	16 407
Nombre de bénéficiaires de prestations	2 023	1 666
Montant des capitaux de prévoyance et provisions techniques	CHF 2'390.74 mio	CHF 2'000.21 mio
Montant des prestations versées	CHF 266.21 mio	CHF 252.47 mio
Montant des encaissements	CHF 683.24 mio	CHF 758.06 mio



1.0

---

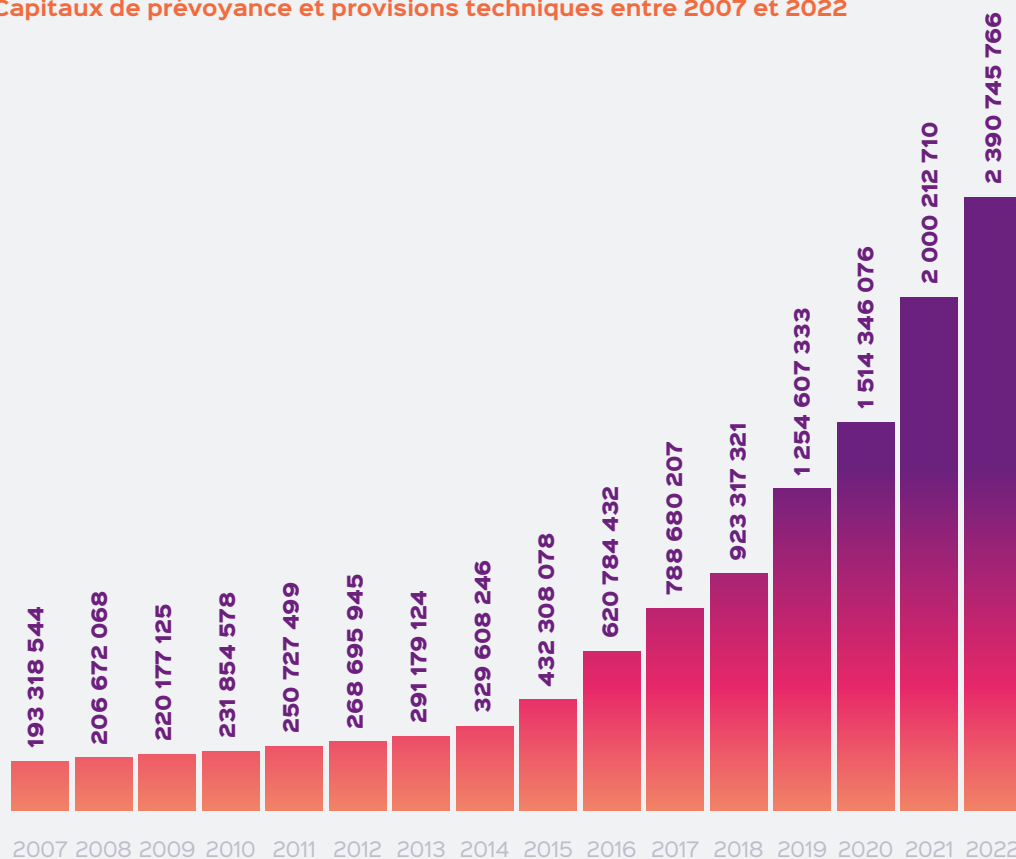
**BILAN**

---

# Actif du bilan

	Index de l'annexe	31.12.22	31.12.21
<b>ACTIF</b>		CHF	CHF
<b>Placements</b>		<b>2 470 937 542</b>	<b>2 451 894 173</b>
Liquidités	63	24 859 257	35 758 594
Obligations et assimilés	63	792 410 658	843 490 494
Actions et assimilés	63	634 620 575	627 960 844
Placements alternatifs	63	155 314 649	137 615 464
Immobilier	63	826 704 851	777 456 124
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	67	37 027 552	29 612 653
<b>Compte de régularisation de l'actif</b>	71	<b>7 132 347</b>	<b>6 885 784</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>2 478 069 889</b>	<b>2 458 779 957</b>

Capitaux de prévoyance et provisions techniques entre 2007 et 2022





# Passif du bilan

	Index de l'annexe	31.12.22	31.12.21
<b>PASSIF</b>		CHF	CHF
<b>Dettes</b>		<b>81 955 555</b>	<b>95 613 841</b>
Prestations de libre passage et rentes		41 755 610	68 557 312
Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)	67	2 249 595	740 529
Dettes hypothécaires	63	37 950 350	26 316 000
<b>Compte de régularisation du passif</b>	72	<b>2 927 991</b>	<b>89 827 795</b>
<b>Réserves de cotisations des employeurs</b>	67	<b>36 231 485</b>	<b>29 389 891</b>
<b>Provision non technique</b>	75	<b>370 275</b>	<b>296 126</b>
<b>Fonds libres des affiliés</b>	58	<b>27 989 292</b>	<b>25 807 748</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>2 390 745 766</b>	<b>2 000 212 710</b>
Capital de prévoyance assurés actifs	53	1 682 034 961	1 365 449 318
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	55	645 310 805	563 363 392
Provisions techniques	57	63 400 000	71 400 000
<b>Réserve de fluctuation de valeur</b>	62	<b>-</b>	<b>217 631 846</b>
<b>Capital de la fondation, fonds libres</b>		<b>-62 150 475</b>	<b>-</b>
Situation en début de période		-	-
Excédent des charges / produits		-62 150 475	-
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 478 069 889</b>	<b>2 458 779 957</b>

2020

---

**COMPTE  
D'EXPLOI-  
TATION**

---



# Compte d'exploitation au 31 décembre 2022

	Index de l'annexe	2022 CHF	2021 CHF
<b>Cotisations et apports ordinaires et autres</b>		<b>204 102 583</b>	<b>193 433 699</b>
Cotisations des salariés	77	75 057 715	59 884 229
Cotisations des employeurs	77	97 792 631	78 255 393
Prélèvement des fonds libres des assurés	58	-4 098 747	-1 311 867
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur	67	-4 167 524	-11 634 429
Primes uniques et rachats	53	15 305 945	11 573 571
Apports aux fonds libres en cas de reprise d'assurés	58	6 280 292	23 425 312
Apports dans les réserves de cotisations des employeurs	67	11 009 118	31 174 225
Subside du fonds de garantie		830 005	706 471
Attributions complémentaires	53/55	6 093 148	1 360 794
<b>Prestations d'entrée</b>		<b>479 121 762</b>	<b>564 629 849</b>
Apports de libre passage	73	474 373 272	560 873 787
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL / divorce	53	4 748 490	3 756 062
<b>Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>683 224 345</b>	<b>758 063 548</b>

# Compte d'exploitation au 31 décembre 2022

	Index de l'annexe	2022 CHF	2021 CHF
<b>Prestations réglementaires</b>		<b>-62 020 409</b>	<b>-64 254 531</b>
Prestations en capital à l'invalidité		-	-15 548
Capital décès complémentaire		-436 530	-534 246
Prestations en capital à la retraite	53	-17 472 864	-26 084 086
Prestations en capital en cas de décès	53	-91 430	-2 126 726
Rentes de vieillesse	55	-33 986 339	-27 957 266
Rentes de vieillesse divorcés	55	-5 693	-
Rentes enfants de vieillesse	55	-360 149	-369 127
Rentes de survivants	55	-5 569 738	-4 062 503
Rentes d'orphelins	55	-224 307	-201 655
Rentes d'invalidité	55	-3 644 187	-2 738 296
Rentes d'enfants d'invalides	55	-229 172	-165 078
<b>Prestations de sortie</b>		<b>-204 197 022</b>	<b>-188 220 565</b>
Prestations de libre passage en cas de sortie	74	-193 543 559	-178 508 295
Versements anticipés pour l'EPL	53	-8 035 351	-6 901 876
Versements anticipés pour le divorce	53	-2 618 112	-2 810 394
<b>Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-266 217 431</b>	<b>-252 475 096</b>



# Compte d'exploitation au 31 décembre 2022

	Index de l'annexe	2022 CHF	2021 CHF
		<b>-400 901 080</b>	<b>-527 519 875</b>
Constitution (-) des capitaux prévoyance assurés actifs		-301 458 291	-235 889 565
Constitution (-) des capitaux prévoyance rentiers		-82 846 454	-197 557 459
Dissolution/constitution (-) de provisions techniques		8 000 000	-16 265 000
Rémunération des capitaux épargnes des assurés actifs	53	-15 127 352	-35 480 023
Rémunération des capitaux épargnes des invalides	55	-445 845	-674 587
Constitution (-) des fonds libres des affiliés	58	-2 181 544	-22 113 445
Constitution (-) des réserves de cotisations des employeurs	67	-6 841 594	-19 539 796
<b>Produits de prestations d'assurance</b>		<b>180 699</b>	<b>177 372</b>
Rentes d'invalidité reçues du réassureur		114 784	106 160
Rentes de conjoint reçues du réassureur		12 006	1 293
Libérations reçues du réassureur		53 909	69 919
<b>Charges d'assurance</b>		<b>-1 316 148</b>	<b>-1 041 128</b>
Primes d'assurance risque		-293 046	-226 165
Prime d'assurance pour frais de gestion		-8 421	-8 421
Cotisations au fonds de garantie		-1 014 680	-806 542
<b>Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>14 970 386</b>	<b>-22 795 179</b>

# Compte d'exploitation au 31 décembre 2022

	Index de l'annexe	2022 CHF	2021 CHF
<b>Résultat net des placements et autres intérêts payés</b>		<b>-286 113 710</b>	<b>138 036 079</b>
Résultat liquidités	66	-84 671	-166 150
Résultat obligations & assimilés	66	-129 800 193	-16 022 090
Résultat actions & assimilés	66	-127 633 658	99 866 357
Résultat placements alternatifs	66	-1 025 645	6 582 122
Résultat immobilier	66	-17 958 387	56 101 522
Honoraires de gestion des titres	66	-9 067 801	-7 358 383
Intérêts sur les fonds libres des affiliés	58	-	-251 511
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	67	-	-291 853
Intérêts sur prestations de sortie		-543 355	-423 935
<b>Constitution de provision non technique</b>	75	<b>-74 149</b>	<b>-19 670</b>
<b>Autres produits</b>	78	<b>70 367</b>	<b>58 483</b>
<b>Frais d'administration et autres frais</b>		<b>-8 635 215</b>	<b>-7 193 188</b>
Frais d'administration	76	-3 733 519	-3 314 030
Frais des autorités de surveillance		-24 886	-20 099
Frais de l'organe de révision		-70 717	-69 725
Frais de l'expert en matière de prévoyance professionnelle		-75 185	-74 697
Frais de courtages		-3 676 907	-2 965 101
Frais de marketing et de publicité		-203 676	-149 960
Frais de commercialisation		-844 430	-599 256
Autres frais		-5 895	-320
<b>Excédent des charges avant constitution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>-279 782 321</b>	<b>108 086 525</b>
<b>Dissolution / constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur</b>	62	<b>217 631 846</b>	<b>-108 086 525</b>
<b>Excédent des charges (-)/produits</b>		<b>-62 150 475</b>	<b>-</b>



**3.0**

---

**ANNEXE  
AUX  
COMPTES**

---

# 1

---

## Bases et organisation

### 11 **Forme juridique et but**

Il existe sous la dénomination «Fondation Patrimonia», une Fondation au sens de l'article 89 bis et suivants du Code Civil Suisse. La Fondation est régie par les articles 80 et suivants du Code Civil Suisse, l'article 331 et 331a-c du Code des Obligations, par la loi fédérale sur la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle, par les ordonnances d'exécution, par les présentes dispositions statutaires, par les conditions générales, par les plans de prévoyance et par les contrats d'affiliation.

La Fondation Patrimonia a pour but de réaliser la prévoyance professionnelle en cas de vieillesse, d'invalidité et de décès en faveur d'employeurs (ci-après dénommés «les Affiliés»), ayant à leur service un ou plusieurs salariés (ci-après dénommés «les Assurés»), ou toute personne qui n'est pas soumise obligatoirement à la LPP, mais qui peut facultativement s'assurer.

### 12 **Enregistrement LPP et Fonds de garantie**

La Fondation remplit les obligations LPP et est dûment enregistrée :

- › dans le Registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'ASFIP Genève, sous le numéro d'ordre CH-660-0752984-8
- › auprès du Fonds de garantie, sous le numéro GE 337



### 13 Indication des actes et des règlements

Acte de Fondation	12. 12 . 1984
<i>Dernière modification, approuvée par l'ASFIP Genève</i>	06.04 . 2009
Contrat d'affiliation et annexes	01. 01 . 2005
Règlement du comité de gestion	01. 01 . 2005
Règlement de placements	01. 01 . 2021
Règlement de liquidation partielle	01.06 . 2009
<i>Approuvé par l'ASFIP Genève</i>	23. 10 . 2017
Règlement des passifs de nature actuarielle	31. 12 . 2019
<i>Mise à jour Annexe 1</i>	15. 12 . 2022
Règlement d'organisation	01. 01 . 2021
Règlement rémunérations des membres du Conseil de Fondation	01. 01 . 2022
Conditions générales	01. 01 . 2021
<i>Mise à jour Annexe 1</i>	15. 12 . 2022

### 14 Organe de gestion / Droit à la signature

#### CONSEIL DE FONDATION

	Fonction	Représentation
Bardet Guy	Président jusqu'au 31.07.2024 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Giavera Andrea	Vice-Président jusqu'au 31.08.2023 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Filippone Raquel	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employeur affilié
Cuendet Yves	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employé
Moscheni Fabrice	Membre jusqu'au 31.08.2023 (mandat de 4 ans)	Employé
Chassot Eric	Membre jusqu'au 01.12.2025 (mandat de 4 ans)	Employé

#### DIRECTION

Jaton Sylvie	Directrice générale
Benvegnen Eddy	Directeur

Les membres du Conseil de Fondation ainsi que de la direction ont un droit de signatures collective à deux, et peuvent conférer le droit de procuration collective à 2 à des collaborateurs de la Fondation Patrimonia. Ces droits sont alors enregistrés au registre du commerce du canton de Genève.

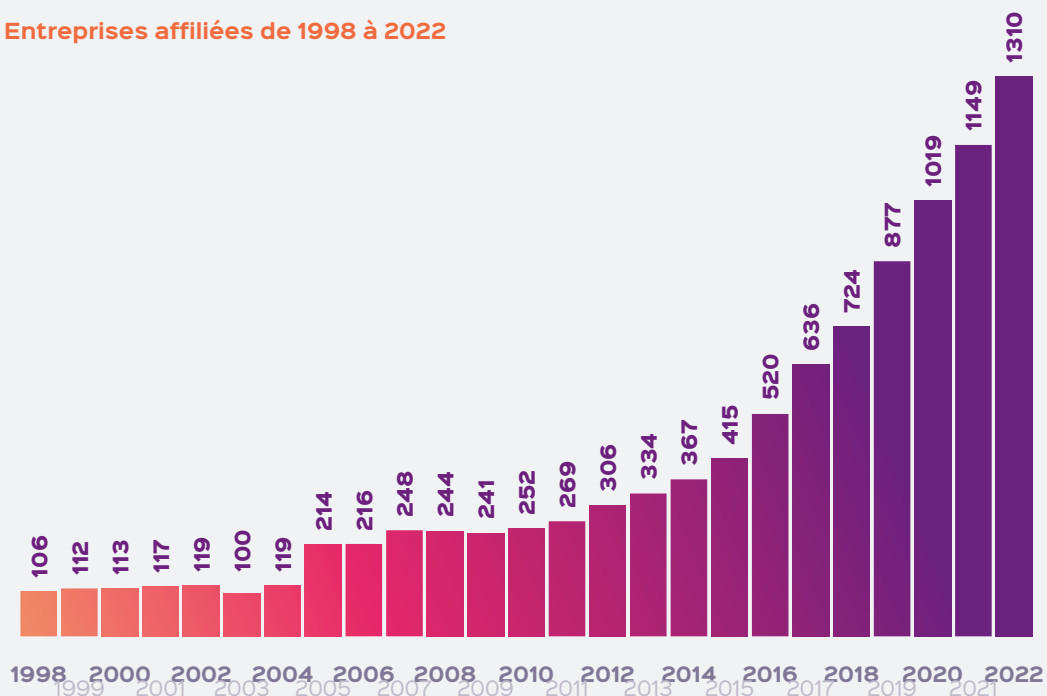
## 15 Expert, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	M. Christophe Steiger (expert exécutant) allea SA, Lausanne (titulaire du mandat)
Organe de contrôle	Berney Associés Audit SA, Genève
Gestion technique et administrative	Gestion interne
Autorité de surveillance	ASFIP Genève
Régie immobilière	Bory & Cie Agence immobilière SA/Naef Châtel SA/Petignat & Amor
Consultant immobilier	Helvetadvisors SA, Genève
Expert en immobilier	SPGI Geneva SA
Global Custody	UBS
Investment Controller	PPCmetrics, Zurich
Certification qualité ISO 9001: 2015	SQS, Zollikofen
Auditeur interne qualité	M. Nicolas Schwab, responsable qualité SIG, Vernier

## 16 Employeurs affiliés

	31.12.2022	31.12.2021
Employeurs affiliés au 01.01	1149	1019
Entrées	236	219
Sorties	75	89
<b>Employeurs affiliés au 31.12</b>	<b>1 310</b>	<b>1 149</b>

Entreprises affiliées de 1998 à 2022



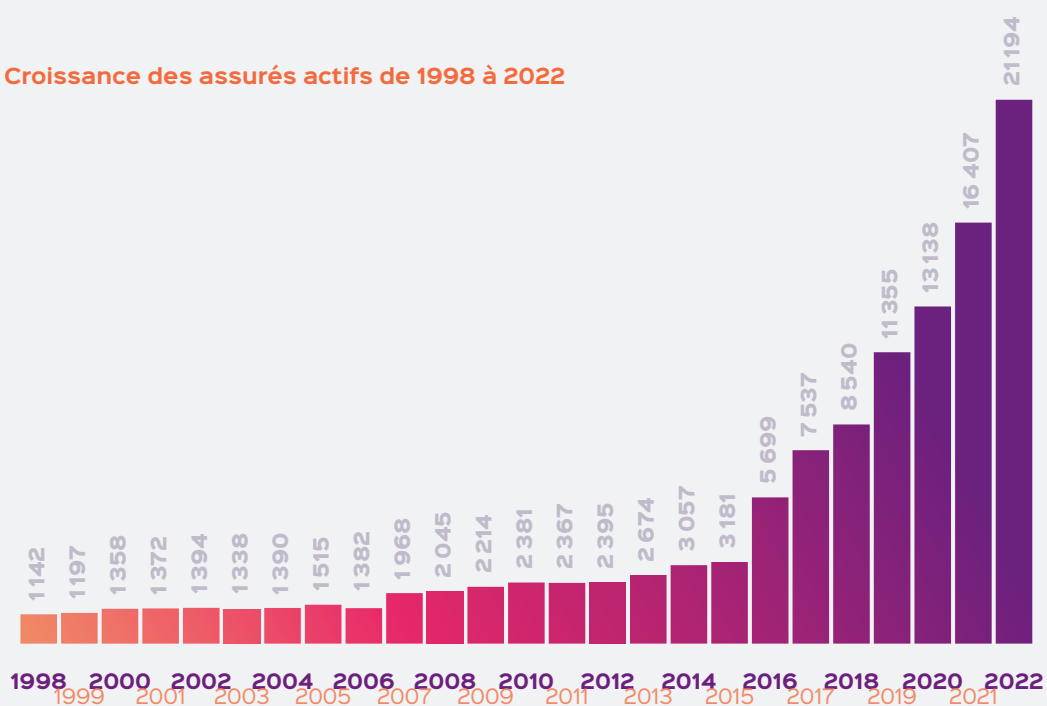
# 2

## Membres actifs et rentiers

### 21 Assurés actifs

	31.12.2022	31.12.2021
Assurés actifs au 01.01	16 407	13 138
Entrées	9 147	7 114
Sorties	4 221	3 707
Retraites	136	126
Décès	3	12
<b>Assurés actifs au 31.12</b>	<b>21 194</b>	<b>16 407</b>

Croissance des assurés actifs de 1998 à 2022

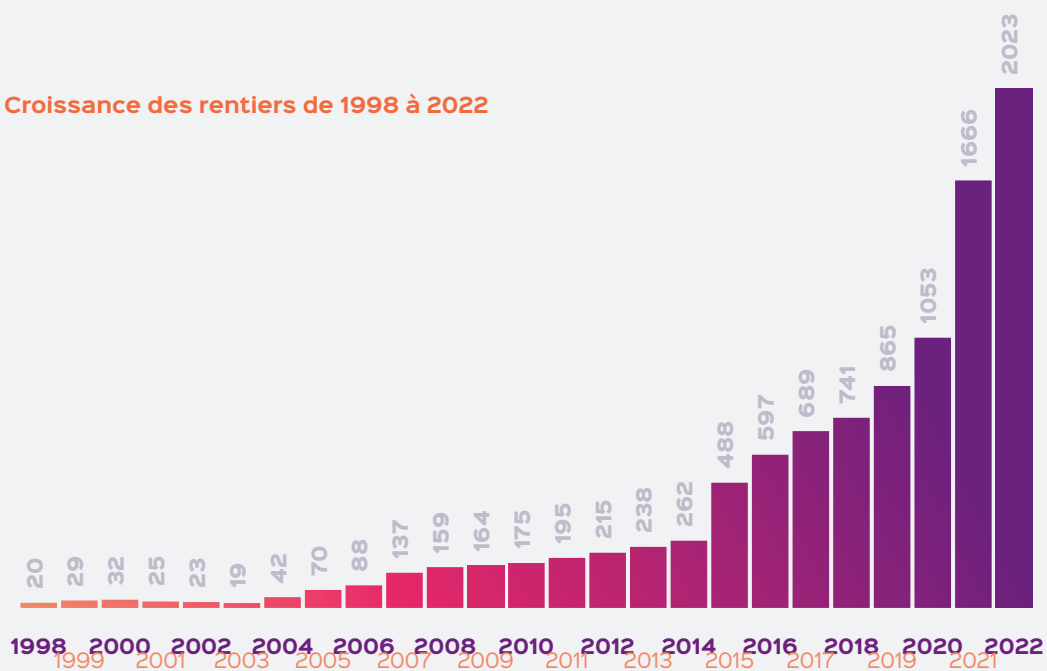




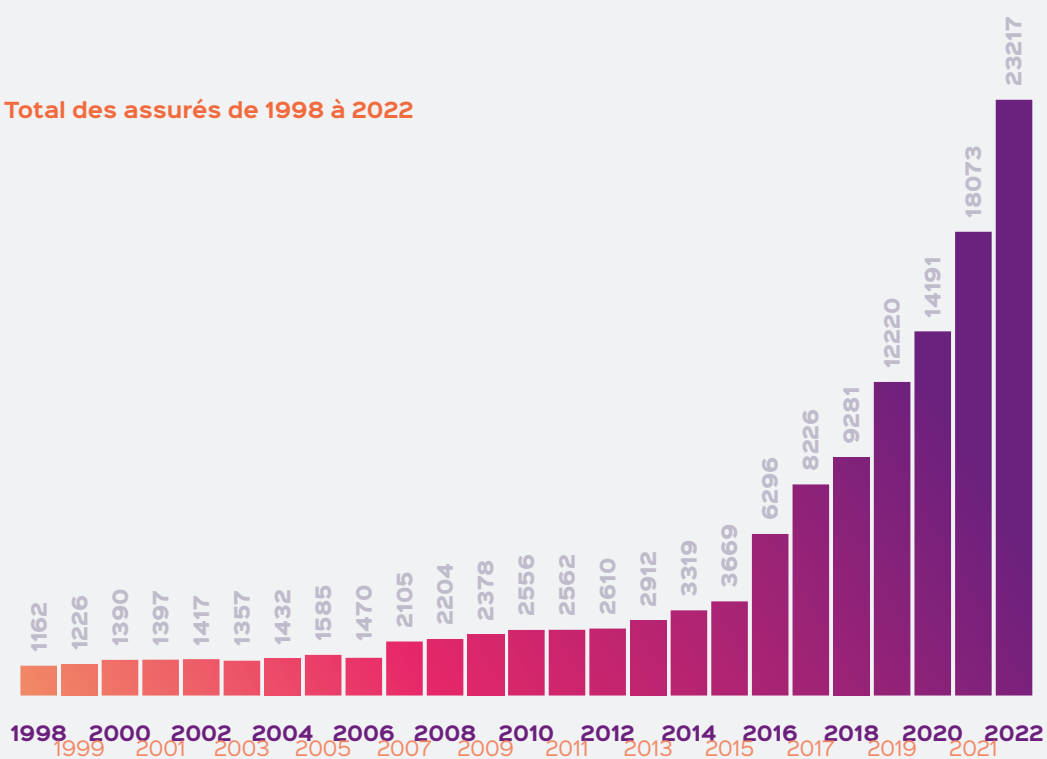
## 22 Bénéficiaires de rentes

	31.12.2021	Entrées	Sorties	31.12.2022
Retraités	1 109	269	31	1 347
Enfants de retraités	41	8	13	36
Invalides	159	89	23	225
Enfants d'invalides	63	25	13	75
Veuves et veufs	248	61	10	299
Orphelins	38	5	8	35
Rente-Pont	8	1	3	6
<b>Total au 31.12</b>	<b>1 666</b>	<b>458</b>	<b>101</b>	<b>2 023</b>

Croissance des rentiers de 1998 à 2022



Total des assurés de 1998 à 2022



# 3

## Nature de l'application du but

### 31 Explication des plans de prévoyance

Les entreprises affiliées disposent d'un ou plusieurs plans de prévoyance individuels obligatoires ou/et sur-obligatoires. Ces plans sont conformes à la prévoyance professionnelle selon le principe de la primauté de cotisations.

En vertu de la réalisation des buts de la Fondation de prévoyance, la Fondation Patrimonia a élaboré :

- des conditions générales communes à toutes les entreprises adhérentes
- un règlement du Comité de gestion commun à toutes les entreprises adhérentes
- un contrat d'affiliation et un plan de prévoyance propre à chacune des entreprises affiliées qui comprend la description de toutes les prestations assurées choisies par l'entreprise

### 32 Financement, méthodes de financement

Pour atteindre ses objectifs, la Fondation applique un système de financement se fondant sur la primauté des cotisations.

Le financement des cotisations est défini dans le plan de prévoyance de chaque entreprise affiliée.

Les cotisations sont définies en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans déduction de coordination) et, outre l'épargne, elles financent les primes de risque, le fonds de garantie et les frais administratifs.

La Fondation est financée par :

- a) les cotisations de l'assuré
- b) les cotisations de l'employeur
- c) les apports et rachats de l'assuré
- d) les apports et attributions de l'employeur
- e) les revenus de la fortune
- f) les dons et legs

# 4

## Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

### **41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26**

Les comptes de la Fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26.

### **42 Principes comptables et d'évaluation**

#### **PLACEMENTS**

L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières au 31.12.2022.

#### **MONNAIES ÉTRANGÈRES**

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change au 31.12.2022. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont comptabilisés par le compte de résultat.

Base des cours de change UBS.



## IMMEUBLES

Les biens immobiliers sont évalués au 31.12.2022 sur la base de la dernière expertise indépendante de notre expert en immobilier selon la méthode DCF (Discounted Cash-Flow), le flux de trésorerie y relatif est actualisé sur la base du taux WACC qui prend en considération le risque lié à la typologie et la situation de l'immeuble sur une période de 10 ans.

Dans l'année d'acquisition de l'immeuble, l'évaluation est égale à la valeur d'achat avec frais.

Les expertises immobilières sont effectuées tous les 5 ans, à moins d'événements exceptionnels qui pourraient justifier une révision dans l'intervalle.

## AUTRES ACTIFS ET PARTICIPATIONS

L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

## AUTRES PASSIFS

L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

## ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Il s'agit des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Les réserves mathématiques nécessaires au financement des rentes en cours sont annuellement recalculées

## 5

# Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

## 51 Nature de la couverture des risques, réassurance

Le risque de longévité est assumé par la Fondation.

A compter du 1er janvier 2013, les risques de décès et d'invalidité sont partiellement réassurés par le contrat de réassurance Stop Loss N° 85 258/000 auprès de Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA. La Fondation constitue à cet effet une provision pour risque décès et invalidité qui est à sa charge.

## 52 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

La Fondation ne comptabilise pas au bilan d'éventuelles valeurs de rachat provenant de contrat(s) d'assurance collective.

	31.12.2022 CHF	31.12.2021 CHF
Le montant des réserves mathématiques détenues par les assureurs s'élève à:	416 057	727 702

### 53 Évolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde des capitaux de prévoyance au 01.01	1 365 449 318	1 094 079 730
Cotisations d'épargne salariés et employeurs	152 460 180	121 423 856
Primes uniques et rachats	15 305 945	11 573 571
Attributions complémentaires	6 057 058	1 310 844
Apports de libre passage	391 562 754	352 575 585
Prestations de libre passage en cas de sortie	-189 820 341	-176 058 615
Art. 17 LFLP	25 740	66 866
Remboursements et versements pour l'EPL / divorce	-5 904 973	-5 956 208
Dissolution due aux retraites, décès et invalidités	-68 228 072	-69 046 334
Rémunération des capitaux de prévoyance	15 127 352	35 480 023
<b>Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12</b>	<b>1 682 034 961</b>	<b>1 365 449 318</b>

Taux d'intérêt attribué sur les parts obligatoires et sur-obligatoires des comptes 1.00 % \* 3.00 % \*

\* Les assurés ayant quitté la Fondation avant le 31 décembre de l'année en cours ont été crédités d'un intérêt sur les parts obligatoires et sur-obligatoires de 1%

### 54 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
<b>Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)</b>	<b>799 652 048</b>	<b>638 058 672</b>
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00 %	1.00 %



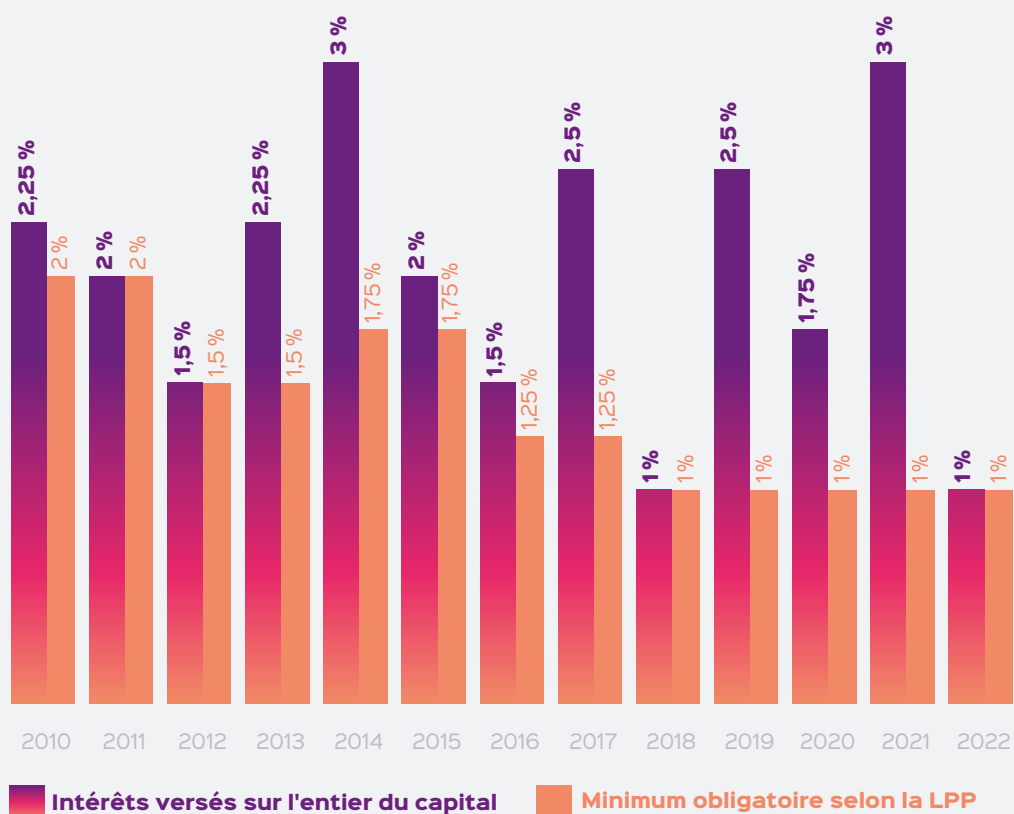
## 55 Evolution et rémunération du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes

Évolution et rémunération du capital de prévoyance des invalides	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde du capital de prévoyance des invalides au 01.01	26 174 520	17 597 857
Transfert des capitaux actifs et apports	9 606 042	9 321 978
Attributions complémentaires	36 090	49 950
Attributions bonifications épargne	1 653 076	1 453 890
Rémunération du capital de prévoyance des invalides	445 845	674 587
Prestations de libre passage en cas de sortie	-786 669	-49 488
Dissolution du capital de prévoyance des invalides	-4 378 949	-2 874 254
<b>Total du capital de prévoyance des invalides au 31.12</b>	<b>32 749 955</b>	<b>26 174 520</b>

Taux d'intérêt attribué sur les parts obligatoires et sur-obligatoires des comptes 1.00 % \* 3.00 % \*

\* Les assurés ayant quitté la Fondation avant le 31 décembre de l'année en cours ont été crédités d'un intérêt sur les parts obligatoires et sur-obligatoires de 1%

### Taux d'intérêts de 2010 à 2022



<b>Évolution du capital de couverture des rentiers</b>	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde du capital de couverture des rentiers au 01.01	537 188 872	347 533 489
Paiement des rentes	-44 019 585	-35 493 925
Apports rentiers	128 385 477	242 670 452
Modification liée au nouvel état des assurés au 31.12	-8 993 914	-17 521 144
<b>Total du capital de couverture pour des rentiers au 31.12</b>	<b>612 560 850</b>	<b>537 188 872</b>

<b>Total capital du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes au 31.12</b>	<b>645 310 805</b>	<b>563 363 392</b>
--	--------------------	--------------------

## 56 Résultats de la dernière expertise actuarielle

### Conclusion de l'expertise actuarielle au 31.12.2022, effectuée par l'expert :

L'exercice 2022 s'est conclu par une perte de CHF 279'782'321. Au 31.12.2022, le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 se monte à 97.4%. La Fondation n'offre donc pas intégralement la garantie qu'elle peut remplir ses engagements financiers à la date de l'expertise.

Les bases techniques de la Fondation, les LPP 2020 périodiques, projetées en 2020, sont actuelles et adéquates.

Au 31.12.2022, le taux technique de 2.00% est adéquat. Il offre une marge de sécurité suffisante compte tenu du rendement attendu de la fortune, du besoin de rendement et de la capacité d'assainissement.

Les dispositions actuarielles réglementaires concernant les prestations et le financement sont conformes aux dispositions légales.

Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

## 57 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels reposent sur les bases techniques suivantes :

au 31.12.2022, le taux d'intérêt technique de 2.00% périodique avec des bases techniques LPP 2020

au 31.12.2021, le taux d'intérêt technique de 1.50% périodique avec des bases techniques LPP 2020

<b>Provisions techniques</b>	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Provision pour l'invalidité et le décès	9 800 000	9 500 000
Provision pour taux de conversion non-actuariel	47 500 000	59 200 000
Provision pour longévité	6 100 000	2 700 000
<b>Total des provisions techniques</b>	<b>63 400 000</b>	<b>71 400 000</b>

**La provision pour l'invalidité et le décès** représente la provision nécessaire pour faire face aux sinistres non réassurés qui sont à la charge de la Fondation.

**La provision pour taux de conversion non-actuariel** sert à maintenir aussi stable que possible dans le temps le taux de conversion et d'assurer la meilleure égalité possible de traitement entre les générations d'assurés. La Fondation constitue une provision d'amélioration du taux de conversion qui a pour but de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement.

**La provision de longévité** sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes, due à un changement de tables actuarielles. Elle correspond au taux de 0.5% par année calculée depuis l'établissement des nouvelles bases techniques. Ce taux est appliqué sur les engagements de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

## 58 Fonds libres des affiliés

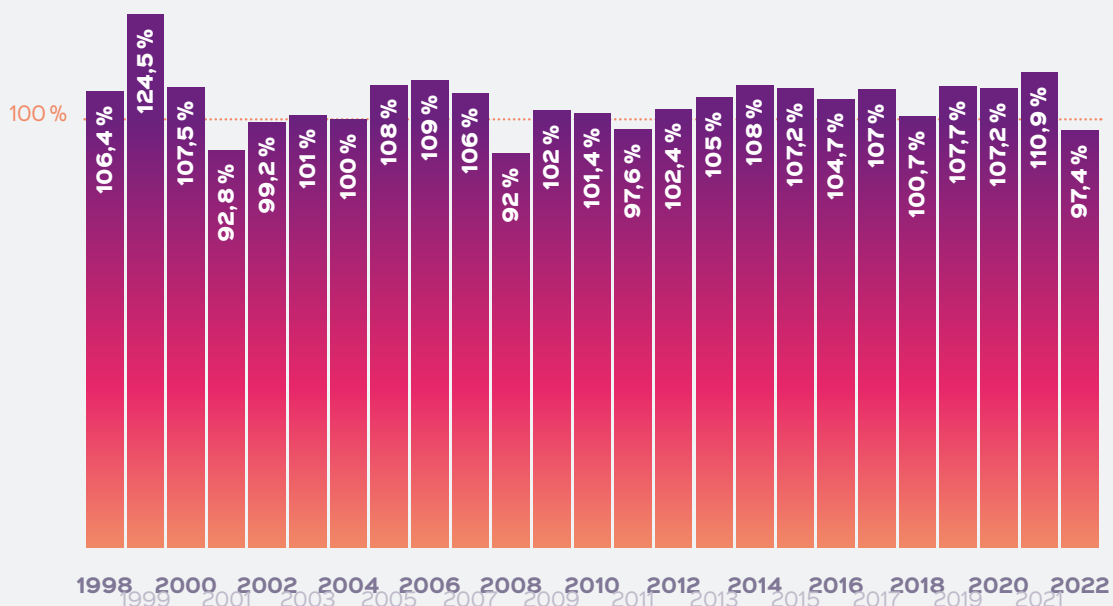
	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde au 01.01	25 807 748	3 442 792
Constitution des fonds libres des affiliés	6 280 292	23 425 312
Dissolution des fonds libres des affiliés	-4 098 747	-1 311 867
Intérêts sur fonds libres des affiliés	0	251 511
<b>Total au 31.12</b>	<b>27 989 292</b>	<b>25 807 748</b>

## 59 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

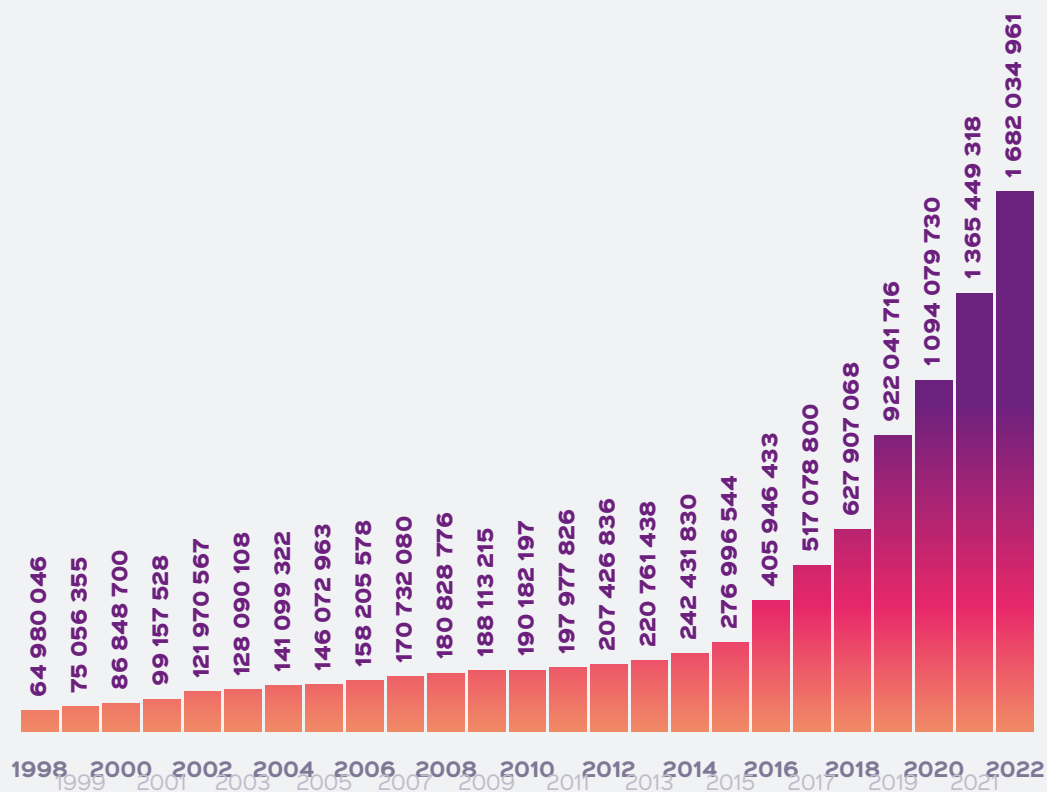
	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Total de l'actif	2 478 069 889	2 458 779 957
Dettes	-81 955 555	-95 613 841
Compte de régularisation du passif	-2 927 991	-89 827 795
Réserves de cotisations des employeurs	-36 231 485	-29 389 891
Provision non technique	-370 275	-296 126
Fonds libres des affiliés	-27 989 292	-25 807 748
<b>Fortune disponible</b>	<b>2 328 595 291</b>	<b>2 217 844 556</b>
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	1 682 034 961	1 365 449 318
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	645 310 805	563 363 392
Provisions techniques	63 400 000	71 400 000
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques nécessaires</b>	<b>2 390 745 766</b>	<b>2 000 212 710</b>
<b>Excédent technique</b>	<b>-62 150 475</b>	<b>217 631 846</b>
<b>Degré de couverture selon l'art. 44 al. OPP2</b>	<b>97,4 %</b>	<b>110,9 %</b>
Réserve de fluctuation de valeur	0	217 631 846



Degré de couverture entre 1998 et 2022



Évolution des Capitaux actifs de 1998 à 2022



# 6

## — Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

### **61 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements**

Le Conseil de Fondation a adopté le Règlement de placement qui est entré en vigueur le 1er janvier 2021.

Il a pour but de permettre au Conseil de Fondation d'assumer pleinement ses tâches et ses responsabilités pour gérer efficacement la fortune de la Fondation et aussi assurer la conservation du capital, un rendement compatible avec les exigences légales et le versement des prestations assurées à tous les bénéficiaires.

Le Règlement de placement définit:

- › Directives et organisation des placements
- › Tâches et compétences
- › Surveillance et établissement de rapports
- › Principes d'évaluation
- › Réserve de fluctuation de valeur
- › Placements auprès de l'employeur
- › Frais d'administration
- › Gouvernance
- › Exercice des droits des actionnaires
- › Allocation stratégique et tactique des placements

**AUTORITÉ DE SURVEILLANCE ET GÉRANTS DE LA FONDATION:**

Credit Suisse Asset Management (Suisse) SA, Zurich	FINMA
Credit Suisse Funds AG	FINMA
Lombard Odier Asset Management (Switzerland) SA	FINMA
Quaero Capital SA	FINMA
Swiss Prime Site Solutions AG	FINMA
UBS Fund Management (Switzerland) AG	FINMA
Zurich Invest AG	FINMA
Amundi Luxembourg S.A.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Global Infrastructure Solutions 4 Multi-Manager GP S.à r.l.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Vontobel Asset Management S.A.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Wellington Luxembourg S. à r. l.	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Mirabaud Asset Management (Europe) SA	Commission Surveillance Secteur Financier (CSSF)
Baring International Fund Managers (Ireland) Limited	Central Bank of Ireland (CBI)
JPMAM - Infrastructure Investments Fund (IIF)	Securities and Exchange Commission (SEC)
1291 Die Schweizer Anlagestiftung	CHSPP
Avadis Fondation d'investissement	CHSPP
Fundamenta Group Investment Foundation	CHSPP
Helvetia Fondation de placement	CHSPP
IST Fondation d'investissement	CHSPP
J. Safra Sarasin Fondation de placement	CHSPP
Patrimonium fondation de placement	CHSPP
Steiner Investment Foundation / Seraina Investment Foundation	CHSPP
Swiss Life Investment Foundation	CHSPP
Swiss Prime Fondation de placement	CHSPP
UBS Investment Foundation	CHSPP
UBS Investment Foundation 2	CHSPP
UBS Investment Foundation 3	CHSPP

## 62 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde au 1er janvier de la réserve de fluctuation de valeur	217 631 846	97 002 413
Attribution due à l'excédent de charges / produits	-217 631 846	108 086 525
<b>Réserve de fluctuation de valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>217 631 846</b>
<b>Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur</b>	<b>260 800 000</b>	<b>235 800 000</b>
Insuffisance de la réserve de fluctuation de valeur	-260 800 000	-18 168 154

La méthode utilisée par l'expert pour calculer la réserve de fluctuation de valeur est basée sur la «value-at-risk», selon les dispositions du règlement des passifs de nature actuarielles.

## 63 Présentation des placements par catégories

### 631 Structure des placements

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF	Différence
<b>Liquidités/Placements du marché monétaire*</b>	<b>24 859 257</b>	<b>35 758 594</b>	<b>-10 899 337</b>
<b>Devises à terme</b>	-	-	-
<b>Obligations &amp; Assimilés</b>	<b>792 410 658</b>	<b>843 490 494</b>	<b>-51 079 836</b>
Obligations suisses	348 941 471	346 242 451	2 699 020
Obligations gouvernementales ME (hedged)	204 867 154	222 622 130	-17 754 976
Obligations d'entreprises ME (hedged)	144 551 643	180 448 760	-35 897 117
Obligations marchés émergents HC (hedged)	94 050 390	94 177 153	-126 763
<b>Actions &amp; Assimilés</b>	<b>634 620 575</b>	<b>627 960 844</b>	<b>6 659 731</b>
Actions suisses	223 412 480	293 384 567	-69 972 087
Actions internationales	339 229 817	266 326 033	72 903 784
Actions de marchés émergents	71 978 278	68 250 244	3 728 034
<b>Immobilier</b>	<b>826 704 851</b>	<b>777 456 124</b>	<b>49 248 727</b>
Immobilier Suisse	701 244 019	623 697 741	77 546 278
- <i>direct</i>	331 473 648	287 829 964	43 643 684
- <i>indirect</i>	369 770 371	335 867 777	33 902 594
Parts de fonds étrangères (hedged)	125 460 832	153 758 383	-28 297 551
<b>Placements alternatifs</b>	<b>155 314 649</b>	<b>137 615 464</b>	<b>17 699 185</b>
SSL (hedged)	74 363 037	89 382 128	-15 019 091
Infrastructure	80 951 612	48 233 336	32 718 276
<b>Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)</b>	<b>37 027 552</b>	<b>29 612 653</b>	<b>7 414 899</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>7 132 347</b>	<b>6 885 784</b>	<b>246 563</b>
<b>Fortune totale</b>	<b>2 478 069 889</b>	<b>2 458 779 957</b>	<b>19 289 932</b>



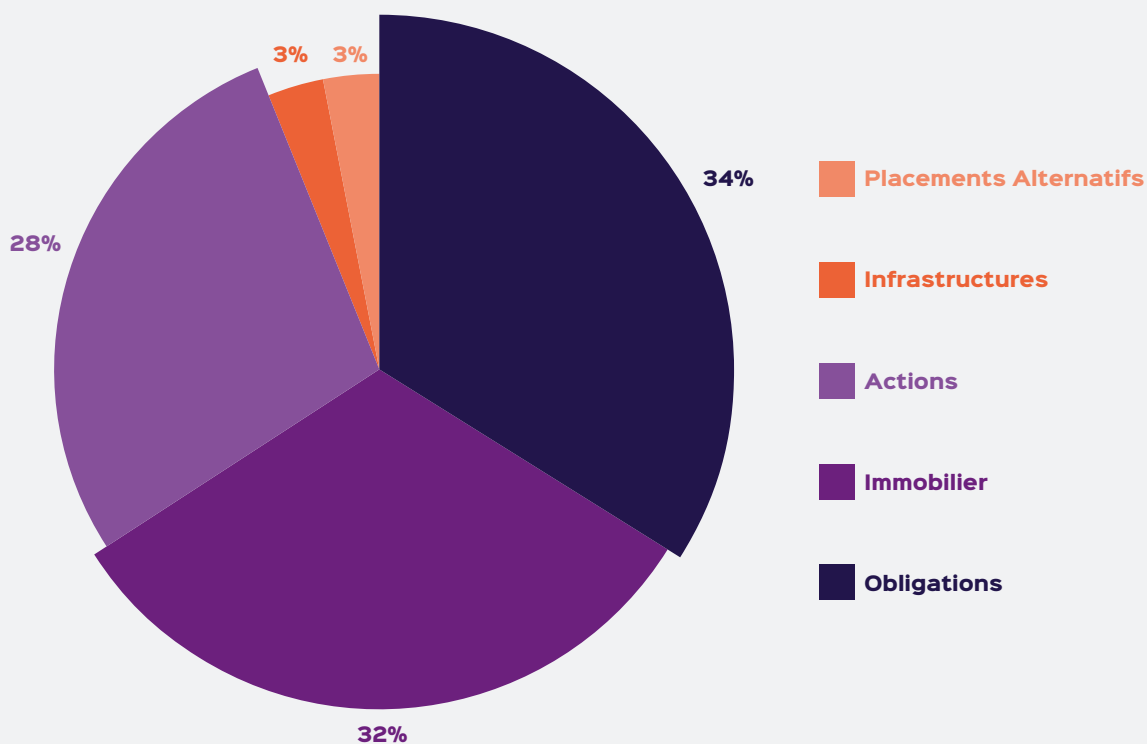
## PRÉSENTATION DES PLACEMENTS SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

	31.12.22			31.12.21
	%	Stratégie	Marges	%
<b>Liquidités/Placements du marché monétaire*</b>	<b>1,0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 % - 3 %</b>	<b>1,5 %</b>
<b>Obligations &amp; Assimilés</b>	<b>32,0 %</b>	<b>34 %</b>	<b>25 % - 43 %</b>	<b>34,3 %</b>
Obligations CHF	14,1 %	15 %	12 % - 18 %	14,1 %
Obligations gouvernementales ME (hedged)	8,3 %	9 %	6 % - 12 %	9,1 %
Obligations d'entreprises ME (hedged)	5,8 %	6 %	4 % - 8 %	7,3 %
Obligations marchés émergents HC (hedged)	3,8 %	4 %	3 % - 5 %	3,8 %
<b>Actions &amp; Assimilés</b>	<b>25,6 %</b>	<b>28 %</b>	<b>17 % - 39 %</b>	<b>25,5 %</b>
Actions suisses	9,0 %	10 %	6 % - 14 %	11,9 %
Actions internationales - marchés développés	13,7 %	15 %	10 % - 20 %	10,8 %
Actions internationales - marchés émergents	2,9 %	3 %	1 % - 5 %	2,8 %
<b>Immobilier</b>	<b>33,3 %</b>	<b>32 %</b>	<b>32 % - 42 %</b>	<b>31,6 %</b>
Immobilier Suisse	28,2 %	27 %	19 % - 35 %	25,4 %
- <i>direct</i>	13,4 %	12,0 %	10 % - 14 %	11,7 %
- <i>indirect</i>	14,8 %	15,0 %	9 % - 21 %	13,7 %
Parts de fonds étrangères (hedged)	5,1 %	5 %	3 % - 7 %	6,3 %
<b>Placements alternatifs</b>	<b>6,3 %</b>	<b>6 %</b>	<b>2 % - 10 %</b>	<b>5,6 %</b>
SSL (hedged)	3,0 %	3 %	1 % - 5 %	3,6 %
Infrastructure	3,3 %	3 %	1 % - 5 %	2,0 %
<b>Placements chez les employeurs (c/c des affiliés)</b>	<b>1,5 %</b>			<b>1,2 %</b>
<b>Participation</b>	<b>0,0 %</b>			<b>0,0 %</b>
<b>Compte de régularisation actif</b>	<b>0,3 %</b>			<b>0,3 %</b>
<b>Fortune totale</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>

Limites globales, selon les articles:	31.12.22	31.12.21	Limites max OPP 2
	%	%	
<b>54*</b> (créances par débiteur max.)	1,0	1,4	10%
<b>54a</b> (actions par société - participation)	0,0	0,0	5%
<b>54b al. 1</b> (investissements par bien immobilier)	1,3	1,1	5%
<b>55 a</b> (titres hypothécaires)	0,0	0,0	50%
<b>55 b</b> (actions)	25,6	25,5	50%
<b>55 c</b> (immobilier)	33,4	31,6	30%
<b>55 c</b> (immobilier étranger)	5,1	6,3	10%
<b>55 d</b> (placements alternatifs)	6,3	5,6	15%
<b>55 e</b> (placements en devises étrangères)	15,5	14,7	30%
<b>57</b> (placements chez l'employeur)	1,5	1,2	5%

\*Des fonds dépassent la limite de 10% pour un débiteur, mais après analyse du contenu du fonds, la position maximum se monte à 0.99% pour le débiteur le plus important, respectant ainsi la limite de l'OPP2.

Répartition des allocations



## 632 Détails sur l'immobilier direct en Suisse

Biens immobilier en Suisse	« Valeurs au 31.12.22 »	%	« Valeurs au 31.12.21 »	%	« Hypothèques au 31.12.2022 »
20 Immeubles résidentiels	165 350 005	50	144 110 743	50	32 477 850
12 Immeubles à usage mixte (résidentiel et commercial)	104 741 882	32	93 370 819	32	5 472 500
3 Immeubles commerciaux	36 356 705	11	36 306 705	13	-
2 Projets en cours de construction	25 025 056	7	14 041 697	5	-
<b>Total des biens immobiliers en Suisse</b>	<b>331 473 648</b>	<b>100</b>	<b>287 829 964</b>	<b>100</b>	<b>37 950 350</b>

A la fin de l'année 2022, la Fondation s'est engagée à acquérir plusieurs projets de construction. Les projets Saint-Mathieu et Montagne seront livrés en 2023. Les montants inscrits au bilan correspondent aux acomptes et versements effectués jusqu'à la date de bouclage.

La limite maximale d'avance sur des biens immobiliers a été dépassée sur trois immeubles. Selon le point 68, La Fondation a fait usage des extensions des possibilités de placement.

## 64 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Pas d'instruments financiers dérivés en 2022.

## 65 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

A la fin de l'année, il n'y a pas de titres en securities lending.

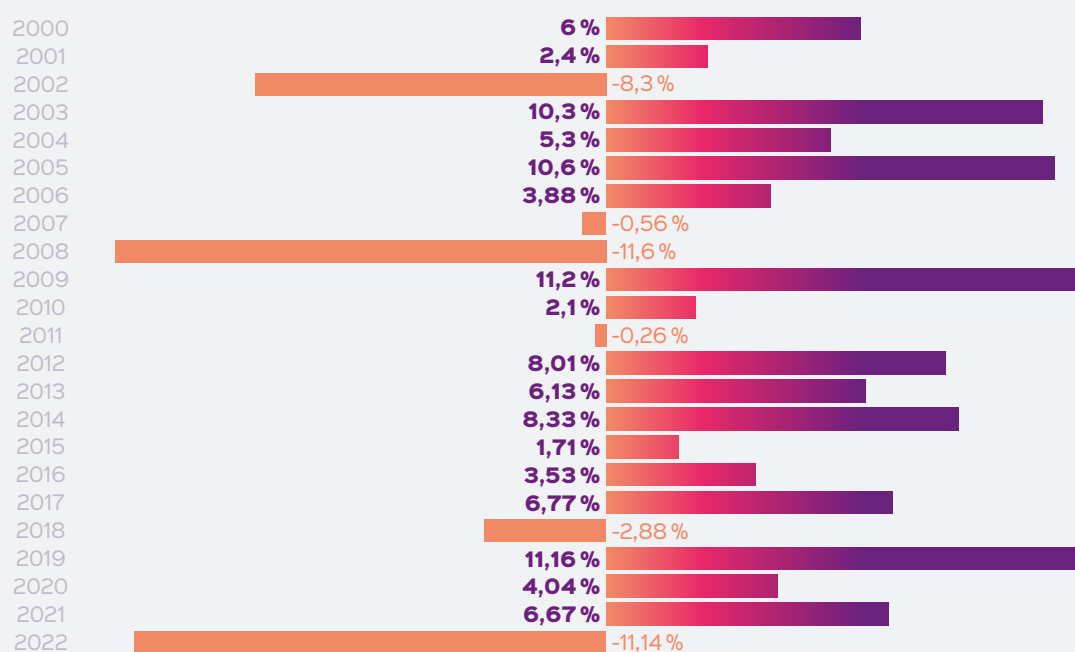
**661 Explications du résultat net des placements**

	2022 CHF	%*	2021 CHF	%*
<b>Liquidités</b>	<b>-84 671</b>	<b>0</b>	<b>-166 150</b>	<b>0</b>
Intérêts sur c/c bancaires	-52 466		-108 861	
Différences de change	-32 205		-57 289	
<b>Obligations &amp; Assimilés</b>	<b>-129 800 193</b>	<b>-16</b>	<b>-16 022 090</b>	<b>-2</b>
Intérêts sur obligations suisses	3 061 157		2 789 858	
Intérêts sur obligations gouvernementales	4 036 998		4 359 697	
Intérêts sur obligations d'entreprises	4 326 306		4 296 820	
Intérêts sur obligations marchés émergents	3 778 329		2 394 223	
Bénéfices et pertes sur obligations suisses	-49 664 400		-8 652 364	
Bénéfices et pertes sur oblig. gouvernementales ME	-39 324 762		-10 720 254	
Bénéfices et pertes sur obligations d'entreprises ME	-30 543 509		-7 219 131	
Bénéfices et pertes sur oblig. marchés émergents	-25 470 312		-3 270 939	
<b>Actions &amp; Assimilés</b>	<b>-127 633 658</b>	<b>-20</b>	<b>99 866 357</b>	<b>16</b>
Dividendes des actions suisses	5 472 086		5 422 701	
Dividendes des actions internationales	3 232 702		3 486 405	
Dividendes des actions marchés émergents	476 455		-	
Bénéfices et pertes sur actions suisses	-49 438 391		49 699 668	
Bénéfices et pertes sur actions internationales	-72 440 895		42 425 840	
Bénéfices et pertes sur actions marchés émergents	-20 954 662		-3 427 315	
Diff. de change sur actions marchés émergents	5 537 788		1 725 569	
Différences de change sur actions internationales	481 259		533 489	
<b>Placements alternatifs</b>	<b>-1 025 645</b>	<b>-1</b>	<b>6 582 122</b>	<b>5</b>
Revenus sur placements alternatifs	1 556 163		476 042	
Bénéfices et Pertes sur placements alternatifs	-1 141 473		6 878 451	
Différences de change sur placements alternatifs	-1 440 335		-772 371	
<b>Immobilier</b>	<b>-17 958 387</b>	<b>-2</b>	<b>56 101 522</b>	<b>9</b>
Revenus immobiliers Suisse direct	12 643 974		9 870 259	
Charges immobilières Suisse directs	-3 966 303		-3 125 041	
Bénéfices et pertes non réal. Immobilier Suisse direct	18 448 822		-602 299	
Intérêts hypothécaires immobilier Suisse direct	-707 039		-299 749	
Résultats parts fonds immo. cotées en bourse suisse	-33 842 088		23 029 742	
Résultats parts fonds immo. cotées en bourse étrangers	-10 535 753		27 228 610	
<b>Frais d'administration des placements</b>	<b>-9 067 800</b>		<b>-7 358 383</b>	
Frais sur c/c bancaires	-6 043		-1 752	
Frais de gestion de fortune	-3 098 310		-3 287 796	
TER coûts	-5 964 263		-4 318 853	
Rétrocessions	816		250 018	

\* La performance des placements a été évaluée en pourcentage des différents types d'actifs à la valeur du 31.12.2022

<b>Performance annuelle des placements</b>	2022	2021
(selon le rapport du global custodian)	<b>-11,14%</b>	<b>6,67%</b>

## Rendement des placements de 2000 à 2022



## 662 Explications des frais de gestion de la fortune

Taux de transparence en matière de frais	Montant en CHF	% du patrimoine
Total des placements transparents	2 470 937 542	100,00 %
Total des placements non-transparentes	0	0,00 %
<b>Total du patrimoine</b>	<b>2 470 937 542</b>	<b>100,00 %</b>

Frais de gestion de fortune	Montant en CHF	% des placements transparents
Frais directement comptabilisés dans le compte d'exploitation	-3 103 537	-0,13 %
Frais de gestion de fortune des placements transparents	-5 964 263	-0,24 %
<b>Total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation</b>	<b>9 067 800</b>	<b>0,37 %</b>

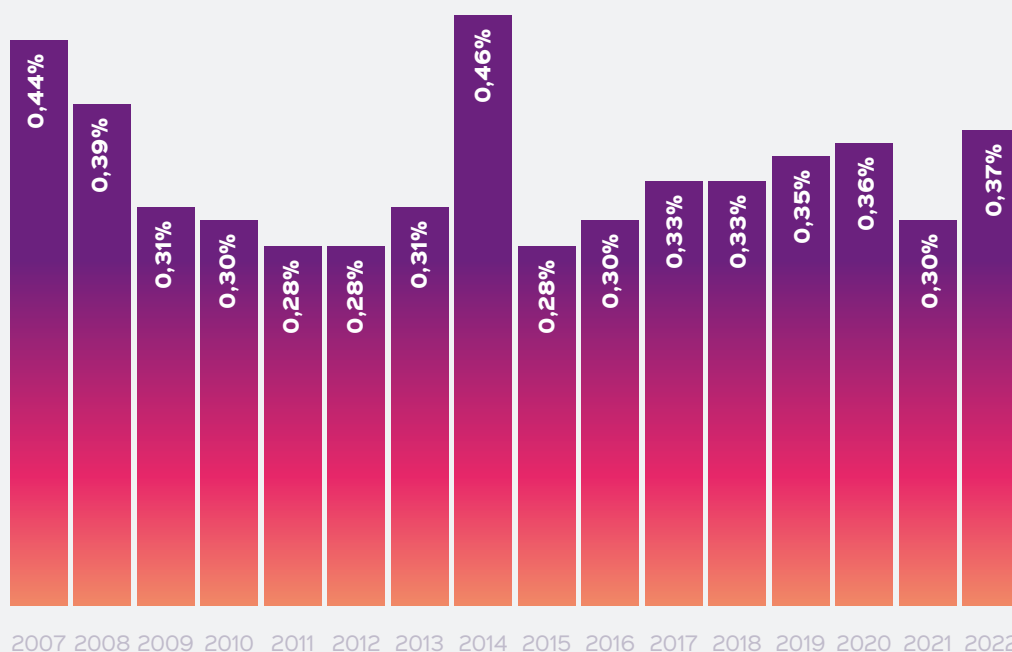
## Liste des placements collectifs non-transparentes au jour de la clôture

ISIN	Nom du produit	Fournisseurs	Quantité	Montant en CHF
Aucun				

En 2021, 100% du patrimoine était placé dans des placements transparents et les frais de gestion s'élevaient à 0.30% du total des placements transparents



## Aperçu du TER (Total Expense Ratio) de 2007 à 2022



## 67 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de cotisations de l'employeur

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
C/C de prime des employeurs à l'actif du bilan	37 027 552	29 612 653
C/C de prime des employeurs au passif du bilan	-2 249 595	-740 529
	<b>34 777 957</b>	<b>28 872 124</b>

Au 31 décembre 2022, le 85% des primes non-payées correspond à des montants non-échus facturés sur l'exercice 2022. Une provision non technique de CHF 370'276.- est constituée (voir annexe 75) afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à la charge du Fonds de garantie LPP (2021: CHF 296'126.-).

A la date de l'audit des comptes, le solde des primes ouvertes s'élevait à CHF 4'122'219 (2021: CHF 4'089'693)

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Solde réserves cotisations des employeurs au 01.01	29 389 891	9 558 242
Apports dans la réserve de cotisations de l'employeur	11 009 118	31 174 225
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur	-4 167 524	-11 634 429
Intérêts réserves cotisations des employeurs	0	291 853
<b>Total réserves cotisations des employeurs au 31.12.</b>	<b>36 231 485</b>	<b>29 389 891</b>

## **68 Utilisation des extensions (art. 50, al. 4 OPP2)**

Ces possibilités d'extensions sont prévues dans le règlement de placement en vigueur.

Pour l'exercice 2022 cette extensions est utilisée pour 3 immeubles. Le Conseil de fondation a effectué une étude Asset Liability Management courant 2021 afin d'évaluer la tolérance au risque. Il estime que les principes de sécurité et de répartition du risque de l'article 50 OPP2 sont respectés.

## **69 Rétrocessions, restitution des avantages financiers (art. 48k OPP2)**

Dans le courant de l'exercice 2022, la Fondation a reçu un montant de CHF 816 (2021: CHF 250'018).

## **610 Exercice des droits de vote**

Les actions suisses et internationales de la Fondation Patrimonia sont détenues exclusivement au travers de fonds de placements collectifs. Le droit de vote est exercé pas les directions des fonds.

## 7

# Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

## 71 Explication du compte de régularisation de l'actif

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Impôts anticipés et à la source à récupérer	5 556 746	5 133 013
Prestations d'assurance à recevoir	45 567	50 007
Réserves mathématiques à recevoir	-	1 344 888
Charges payées d'avance	134 183	164 030
Produit à recevoir	391 171	-
Comptes courants des immeubles	1 004 680	193 846
<b>Total compte de régularisation actif</b>	<b>7 132 347</b>	<b>6 885 784</b>

## 72 Explication du compte de régularisation du passif

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Provision honoraires	138 399	113 794
Provision fonds de garantie LPP	184 675	124 728
Provision courtiers	1 627 847	1 307 237
Provision frais administratifs	318 766	525 136
Provision d'impôt	711 943	0
Prestations de rentiers	73 084	31 352
Provision diverse/charges à payer sur immeubles	513 277	87 725 548
<b>Total compte de régularisation passif</b>	<b>2 927 991</b>	<b>89 827 795</b>

### 73 Explication du poste apports de libre passage

	2022 CHF	2021 CHF
Apports de libre passage assurés actifs	391 562 754	352 575 585
Apports de libre passage assurés invalides	7 881 551	8 260 995
Apports rentiers	74 928 967	200 037 207
<b>Total du poste apports de libre passage</b>	<b>474 373 272</b>	<b>560 873 787</b>

### 74 Explication du poste prestations de libre passage en cas de sortie

	2022 CHF	2021 CHF
Prestations de libre passage en cas de sortie actif	-189 820 341	-176 058 615
Prestations de libre passage transférées en capitaux rentiers	-2 936 549	-2 400 192
Prestations de libre passage en cas de sortie invalide	-786 669	-49 488
<b>Total du poste prestations de libre passage en cas de sortie</b>	<b>-193 543 559</b>	<b>-178 508 295</b>

### 75 Explication du poste provision non technique

	31.12.22 CHF	31.12.21 CHF
Provision pour pertes sur débiteurs	370 275	296 126
<b>Total du poste provision non technique</b>	<b>370 275</b>	<b>296 126</b>

La réserve pour pertes sur débiteurs a été constituée de manière forfaitaire afin de couvrir d'éventuelles pertes n'étant pas à charge du Fonds de garantie LPP.

Elle correspond à 1% des placements chez les employeurs (c/c des affiliés) à l'actif du bilan.

### 76 Explication du poste frais d'administration

	2022 CHF	2021 CHF
Frais de fonctionnement de la gestion interne	-3 303 068	-2 902 502
Frais du Conseil de fondation	-384 070	-359 008
Honoraires de prestations externes	-46 381	-52 520
<b>Total du poste frais d'administration</b>	<b>-3 733 519</b>	<b>-3 314 030</b>

## 77 Explication du poste cotisations

	2022 CHF	2021 CHF
Bonifications épargne	152 460 180	121 423 856
Cotisations risques et fonds de garantie	15 762 501	12 946 024
Cotisations pour frais administratifs	4 627 665	3 769 742
<b>Total du poste cotisations</b>	<b>172 850 346</b>	<b>138 139 622</b>
<i>Cotisations des salariés</i>	75 057 715	59 884 229
<i>Cotisations des employeurs</i>	97 792 631	78 255 393

## 78 Explication du poste autres produits

	2022 CHF	2021 CHF
Ajustement provision	742	-
Quote-part des frais d'administration concernant la SI de l'Avenue Versonnex SA	37 250	36 060
Divers frais sur reprise de portefeuille / immeubles	30 000	20 000
Commission de perception de l'impôt à la source	2 375	2 423
<b>Total du poste autres produits</b>	<b>70 367</b>	<b>58 483</b>



# 8

## — Demandes de l'autorité de surveillance

Aucun suspens ouvert auprès de l'ASFIP Genève à la date de l'établissement du rapport.

# 9

## Autres informations relatives à la situation financière

### 91 Mise en gage d'actifs

Le total du montant des cédulas hypothécaires mise en gages atteint CHF 46'071'850, pour un solde de dettes hypothécaires de CHF 37'950'350 (11.4% de la valeur du parc immobilier).

### 92 Découvert

Au 31.12.2022, le degré de couverture est inférieur à 100% (97.4%). L'institution présente ainsi un découvert de CHF 62'150'475. L'expert considère sur la base de ses analyses que :

- › Le découvert de la Fondation au 31.12.2022 est conjoncturel et de moindre ampleur et recommande donc de ne pas prendre de mesure d'assainissement particulière pour l'instant autre qu'une rémunération des avoirs réglementaires limitée au taux d'intérêt minimum légal.
- › Il n'y a pas de problème de liquidités, compte tenu de la part de celles-ci dans l'allocation de la fortune au 31.12.2022 et de la différence positive entre les encaissements et les dépenses.
- › Les provisions techniques sont totalement constituées, conformément au règlement des provisions actuarielles.
- › Il relève que la Fondation peut, de manière probable, éliminer le découvert sans mesures d'assainissement selon l'article 65d al. 3 LPP dans un délai de moins de deux ans à compter du constat initial du découvert.
- › Conclut que malgré un degré de couverture inférieur à 100% au 31.12.2022, les intérêts des assurés ne paraissent pas menacés à cette date.

Pour ces raisons, l'expert renonce pour l'instant à proposer un plan d'assainissement tout en relevant qu'au moment de la rédaction de son rapport et sur la base du Controlling report transmis mensuellement par le consultant financier, la Fondation a retrouvé un degré de couverture proche de 100%, offrant ainsi la garantie qu'il peut remplir ses engagements au 31 mars 2023.

Ainsi, le Conseil renonce à proposer des mesures d'assainissement pour l'exercice 2023 et continue à suivre attentivement l'évolution de la situation.

### **93 Liquidation partielle**

Aucune liquidation partielle en cours.

### **94 Procédure juridique en cours**

Aucune procédure juridique en cours.

### **95 Opérations particulières et transactions sur la fortune**

Aucune opération particulière et transaction sur la fortune.

### **96 Engagements**

Engagements d'investissements relatifs à des acquisitions et projets de développements immobiliers en Suisse: CHF 9'919'660.65 (2021: CHF 20'900'000).

Engagements ouverts dans des fonds d'infrastructures: CHF 34'530'763.66 (2021: CHF 68'350'000)

Engagement ouverts dans des fonds d'immobilier international: CHF 10'000'000 (2021: 0)

Projet d'acquisition de 4 immeubles avec une vente à terme prévue en 2023 pour un investissement de CHF 20'362'000

### **97 Transfert de patrimoine**

Selon contrat du 08.06.2022, la fondation a repris les actifs CHF 20'293'965.90 et passifs CHF 18'769'386.71 de la société immobilière Edinvest SA.

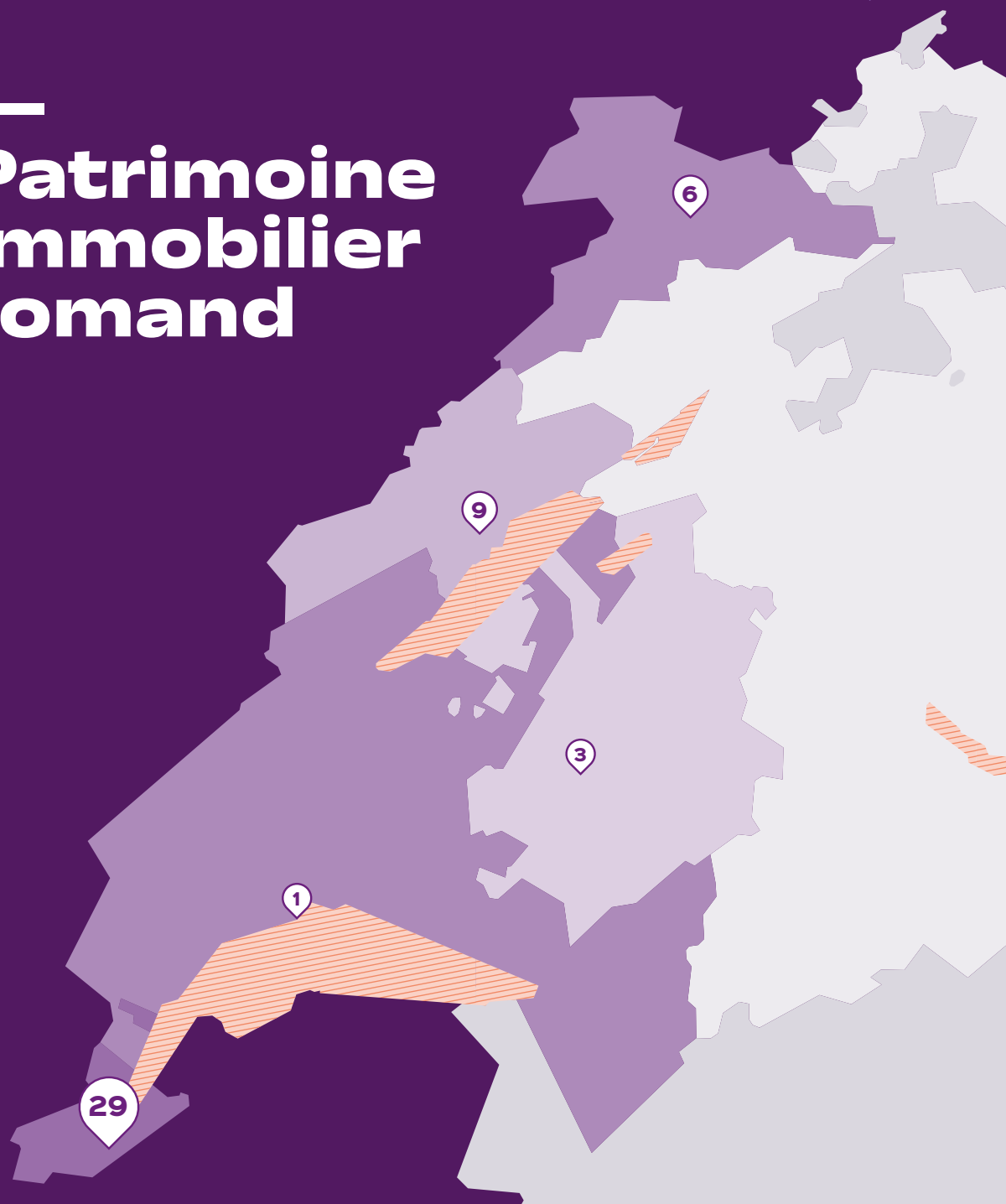
# 10

---

## Événement postérieur à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan.

# Patrimoine immobilier romand



## Canton de Genève: 29 biens immobiliers

Bois de la Chapelle 87, Onex  
 Quai du Cheval Blanc 14, Carouge  
 Pictet de Rochemont 23, Genève  
 31 Décembre 62, Genève  
 Colladon 26, Genève  
 Dancet 1, Genève  
 David-Dufour 8, Genève  
 Route de Florissant 55-57, Genève  
 Edouard Racine 3, Genève  
 Léon Nicole 2, Genève  
 Lyon 18, Genève  
 Servette 35, Genève  
 Dauphiné 12-14-16, Genève  
 Henri-Blanvalet 15, Genève  
 Jean-Dassier 20, Genève  
 Saint-Mathieu 18, Bernex  
 Route de Soral 117, 117A et 117B, Bernex

Coquelicots 11, 13 et 17, Vernier  
 Av. Louis-Pictet 6 et 8, Vernier  
 Ch. de la Montagne 60, Chêne-Bougeries  
 Rue des Savoies 9, Genève

## Canton de Vaud: 1 bien immobilier

Av. des Pâquis 42, Morges

## Canton de Neuchâtel: 9 biens immobiliers

Rue du Progrès 11-17, Couvet  
 Ch. des Brandards 5-7, Neuchâtel  
 Ch. des Trois Portes 65, Neuchâtel  
 Rue de la Perrière 28-30, Neuchâtel

## Canton de Fribourg: 3 biens immobiliers

Route Villageoise 7-9, Remaufens  
 Route André-Piller, Corminboeuf, Fribourg

## Canton du Jura: 6 biens immobiliers

Rue du Colonel Corbat 7-17, Delémont



# — rapport de l'organe de contrôle

## Berney Associés

Genève, le 27 avril 2023

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels 2022 au Conseil de fondation de Fondation Patrimonia, Le Grand-Saconnex

#### Rapport sur l'audit des comptes annuels

##### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Fondation Patrimonia (institution de prévoyance) comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

##### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

##### Responsabilités du Conseil de fondation relatives aux comptes annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Page 1/4

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

## Berney Associés

### Responsabilités de l'expert en matière de prévoyance professionnelle relatives à l'audit des comptes annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Audit

### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comptabilité

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Expertise &amp; Conseil

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2. Nous avons vérifié si:

Fiscalité

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;

Payroll

Page 2/4

Corporate finance

## Berney Associés

- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l’administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration de liens d’intérêt étaient suffisamment contrôlés par l’organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d’assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- en cas de découvert, l’institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l’autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l’institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l’espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un découvert de CHF 62'150'475 et un degré de couverture de 97.4 %. Les mesures prises par le Conseil de fondation sous sa propre responsabilité, avec le concours de l’expert en matière de prévoyance professionnelle, pour résorber le découvert ainsi qu’au sujet des placements et de l’information des bénéficiaires, sont présentées dans l’annexe aux comptes annuels. En vertu de l’art. 35a, al. 2, OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l’institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons que:

- le Conseil de fondation assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d’une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, tel qu’expliqué dans l’annexe aux comptes annuels sous chiffre 61;
- le Conseil de fondation respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l’effectif des assurés;
- les placements auprès des employeurs sont conformes aux dispositions légales;
- les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2, compte tenu des explications qui précèdent;
- le Conseil de fondation nous a confirmé surveiller l’efficacité des mesures visant à résorber le découvert et adapter les mesures à l’évolution de la situation.

Page 3/4

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

## Berney Associés

### Autre point

Nous attirons en outre l'attention sur le fait qu'à la date de notre rapport et en raison des conclusions de l'expert en matière de prévoyance professionnelle qui conclut que les intérêts des assurés ne paraissent pas menacés au 31 décembre 2022, le Conseil de fondation de l'institution de prévoyance renonce à proposer des mesures d'assainissement autre qu'une rémunération des avoirs réglementaires limitée au taux d'intérêt minimum légal. Nous renvoyons à ce propos aux explications dans l'annexe, sous le chiffre 92.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation des employeurs.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

**BA** Signature électronique qualifiée



Gregory GRIEB  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

**BA** Signature électronique qualifiée



Brandon MARQUES ANDRE  
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant : bilan, compte d'exploitation et annexe

Page 4/4

1207 Genève  
Rue du Nant 8  
+41 58 234 90 00

1700 Fribourg  
Boulevard de Pérolles 37  
+41 58 234 93 00

En ligne  
berneyassociés.com  
info@berneyassociés.com

1006 Lausanne  
Ch. de Roseneck 5  
+41 58 234 91 00

1950 Sion  
Place de la Gare 2  
+41 27 322 75 40

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

**Adresse administrative**

Fondation Patrimonia  
Rue Saint-Martin 7  
CH-1003 Lausanne

**Siège**

Fondation Patrimonia  
Rte François-Peyrot 12  
CH-1215 Genève 15

**T +41 58 806 0800**  
**[info@patrimonia.ch](mailto:info@patrimonia.ch)**



**PATRIMONIA**

[patrimonia.ch](http://patrimonia.ch)